

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCÈS-VERBAL
de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR
Vendredi 22 mai 2026
Visioconférence

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 21 mars 2026
2. Finances :
 - Indemnités de formation en cas de mutation 2027 - SHN
 - Droits d'engagements 2027
3. Règle de sélection 2026 avenant jeux méditerranéens
4. Cahiers des charges des organisations enduro et beach rowing
5. Désignation des organisateurs des championnats et critères nationaux 2027
6. Affiliations
7. Autres dossiers en cours
8. Questions diverses

Sont présents :

Frédéric	ANDOLFI	Secrétaire Général Vice-Président Délégué
Hugo	BEUREY	Membre sportif de haut niveau (Visio)
Jean-Pierre	BREMER	Vice-Président en charge du sportif et du haut niveau
Claude	DUBOULOZ	Membre en charge de l'aviron de mer
Sophie	GAUTIER-GUYON	Vice-Présidente en charge des commissions
Bénédicte	OUVRY	Vice-Présidente en charge de l'animation et communication avec les territoires, de la mixité et de l'inclusion
Martine	SCOTTON	Secrétaire générale adjointe
Vincent	ALLIGIER	
Brigitte	ANDRIEU	
Dominique	BOSQUELLE	
Anne	DAUVERGNE-PARISE	
Béline	DUFOUR	
Pierre	GOUDET	
Nicolas	GUYOT	
Gaëlle	IRAGNE	
Philippe	LOT	
Guylaine	MARCHAND	
Marion	PESTOURIE	
Léo	RONCHARD	
Delphine	SIGAL	
Anne	TOLLARD	

Total : 21 présents

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National/Directeur Général
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction

Excusés :	Fabien	AUBANEL	
	François	BANTON -Trésorier Général	
	Brigitte	BLAISE	
	Anne	COPIN DE NAYVILLE	
	Benjamin	SCRIVE	
	Christian	VANDENBERGHE	Président

F. Andolfi ouvre la séance à 19h00.

1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 21 mars 2026

F. Andolfi soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 21 mars 2026.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 21 MARS 2026 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ (21 voix/21présents).

2- Finances

La situation de trésorerie s'améliore légèrement grâce au travail effectué en relation avec la direction technique nationale, qui a permis d'obtenir le versement des sommes attendues.

Au 21 mai, la trésorerie disponible s'élève à 1 003 797,57 €, représentant 57,5 jours de fonctionnement.

En intégrant les montants provisionnés pour les travaux, soit 464 153 €, la capacité de fonctionnement s'élève à 76,8 jours.

Par ailleurs, sont attendus pour début juin :

- un financement au titre du partenariat CNR d'un montant de 316 000 €,
- ainsi qu'un crédit de TVA de 109 000 €.

➤ Indemnités de formation en cas de mutation 2027 - SHN

La proposition du bureau consiste à ne pas faire évoluer les droits de mutations pour les SHN.

➤ Droits d'engagements 2027 (Annexe 1)

F. Andolfi présente une proposition de tarifs détaillés avec un tarif différencié par catégorie d'âge qui se répercute sur chaque championnat (hors indoor).

F. Andolfi précise que la fédération réfléchit à proposer aux organisateurs une rétribution sur ces droits d'engagements à hauteur de 2 000 euros.

Une proposition définitive sera présentée en comité directeur du 30 juin.

L. Ronchard s'interroge sur le fait qu'un championnat national puisse être considéré sur la même logique qu'un championnat de France. Il indique ne pas y être favorable.

Selon lui, un championnat d'animation doit primer sur un championnat de performance.

Par ailleurs, si les tarifs venaient à augmenter, il sera nécessaire de proposer des prestations comme la retransmission vidéo.

F. Andolfi précise que la volonté est d'équilibrer financièrement les championnats dont les organisations restent déficitaires globalement.

S. Vieilledent précise qu'il convient, en effet, de toujours rechercher la plus-value apportée par les éventuelles augmentations. La retransmission vidéo fait partie de ces plus-values possibles, mais elle ne doit pas être la seule envisagée, à la fois en raison de son coût et de l'efficacité actuelle d'autres moyens de communication.

Il souligne qu'une étude portant sur l'impact des réseaux sociaux et sur les différentes opérations réalisées par le service communication ces dernières saisons démontre toute la pertinence de ces outils, notamment auprès des jeunes publics.

La réflexion sur les retransmissions vidéo ne doit donc pas être réduite à un enjeu uniquement technique ou financier. Elle doit s'inscrire dans une approche plus globale de valorisation et de diffusion des événements fédéraux.

JP. Bremer rappelle que, dans une logique économique, le coût et l'implication de la fédération sont plus élevés sur les championnats nationaux que sur d'autres manifestations.

Il souligne une logique de solidarité entre championnats nationaux et championnats de France. Les excédents générés par les championnats nationaux contribuent à maintenir des coûts acceptables pour les championnats de France.

D. Bosquelle indique que l'évolution des tarifs des sièges doit découler d'une analyse économique des championnats. Il comprend la logique de réévaluation des coûts, intégrant notamment les enjeux de développement chez les jeunes.

Toutefois, il y a selon lui un manque de transparence sur les chiffres et coûts réels. Il souhaite une meilleure communication des données financières afin de limiter les incompréhensions sur cette évolution tarifaire.

F. Andolfi précise que la logique retenue repose sur un équilibre global des compétitions et non sur une comptabilité analytique isolée.

Il souhaite mettre en garde le comité contre une approche qui conduirait soit à supprimer certaines compétitions, soit à augmenter fortement les tarifs des plus déficitaires.

Il rappelle que le coût moyen d'organisation d'un championnat est estimé entre 40 000 € et 45 000 € pour la fédération intégrant la partie répercutée de la masses salariale fédérale.

L. Ronchard rejoint D. Bosquelle et insiste sur la nécessité de transparence et de communication chiffrée pour expliquer l'évolution des coûts.

Il constate un manque de données formalisées, source d'incompréhensions dans les clubs et indique que ces derniers sont en mesure d'accepter les évolutions si elles sont correctement expliquées.

F. Andolfi insiste sur la nécessité d'évolutions tarifaires progressives pour préserver l'équilibre économique et la qualité d'organisation.

Il précise qu'aucun vote n'est prévu immédiatement et que le sujet sera revu en prochain comité directeur.

P. Lot salue la proposition de soutien de 2 000 € aux organisateurs.

Il rappelle la fragilité économique des organisations et la forte mobilisation bénévole qu'elles impliquent d'autant que les financements publics des événements se tarissent.

Il estime inévitable d'augmenter les tarifs par participant pour assurer la continuité de nos organisations nationales comme cela est appliqué dans de nombreuses autres disciplines sportives.

Par ailleurs, un échange a lieu concernant la possibilité d'accorder une remise aux clubs, en fonction du nombre de participants engagés dans les manifestations nationales.

F. Andolfi réinsiste sur la recherche d'un équilibre global : fédération, clubs organisateurs et participants.

Il indique que les tarifs des jeunes sont préservés, avec un rééquilibrage sur les autres catégories.

F. Andolfi indique qu'une réflexion est en cours sur le BRS, organisation actuellement très largement déficitaire. Il évoque la nécessité d'envisager soit une hausse de participation, soit un droit d'entrée par participant, sans remise en cause de l'organisation en deux événements distincts : Enduro et BRS.

Il précise qu'un travail reste à mener pour améliorer l'équilibre financier de ce championnat.

3- Règles de sélection 2026 avenant Jeux Méditerranéens

Suite à la confirmation de la possible participation de l'équipe de France d'aviron aux Jeux Méditerranéens de Taranto, S. Vieilledent présente :

- la mise à jour des annexes 1 (collectif senior A) et 4 (collectif U23) des règles de sélection 2026.
- un complément d'information à l'annexe 1 et l'annexe 4 concernant les Jeux Méditerranéens de Taranto (ITA) est présenté.

De plus, S. Vieilledent propose une modification de l'annexe 4 (collectif U23) des règles de sélection 2026 concernant la régata de sélection 2 pour la catégorie PL. Afin de simplifier la gestion de poids des sportifs durant l'enchaînement des épreuves, il a été décidé de fixer les épreuves masculines (1X et 2X) à 71 kg, et les épreuves féminines (1X et 2X) à 58 kg

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 17 POUR ET 3 ABSTENTIONS CETTE PROPOSITION (20 votants/21 présents).

4- Cahiers des charges des organisations enduro et beach rowing

S. Vieilledent rappelle que les cahiers des charges Enduro et BRS ont été diffusés lors du dernier comité directeur, amendés suite aux retours des membres et en grande partie intégrés. Les documents sont présentés sont des versions quasi finalisée, avec quelques ajustements de forme à venir. Des retours complémentaires restent possibles.

G. Iragne interroge la mention relative à la captation vidéo dans les cahiers des charges et demande des précisions sur la notion « en fonction de l'événement » concernant la mise en place par la FFA.

S. Vieilledent précise que la captation vidéo dépend de la stratégie de communication annuelle et des priorités définies en lien avec le projet fédéral, ainsi que des contraintes budgétaires.

G. Iragne propose de le préciser dans les cahiers des charges.

S. Vieilledent indique qu'il reverra le sujet avec les équipes.

M. Pestourie indique ne pas disposer de visibilité sur les suites données aux retours effectués sur les documents constructeurs dans le cadre de l'appel d'offre et s'interroge sur leur articulation avec le cahier des charges transmis au comité d'organisation.

De plus, elle signale des contraintes à charge de l'organisateur telles que : attestation de visite, prise en charge logistique des constructeurs et non prévues dans le budget.

Elle sollicite une clarification et demande à ce que l'appel d'offre constructeur soit en corrélation avec le cahier des charges de l'organisation.

S. Vieilledent précise que les cahiers des charges constructeurs et organisateurs sont actuellement distincts afin de préserver la flexibilité des appels d'offres.

Il indique que suite à l'appel d'offre constructeurs, une phase de négociation est en cours avec deux candidats présélectionnés et que des retours seront faits une fois celle-ci finalisée. Concernant les contraintes évoquées, il demande des précisions.

Une discussion s'en suit se concluant par les décisions suivantes :

- mettre en cohérence les documents suivants : appel d'offre constructeurs, cahier des charges de l'organisation et convention de partenariat.
- voter le cahier des charges des organisations de BRS lors d'un prochain comité directeur

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 12 POUR, 1 CONTRE ET 7 ABSTENTIONS (20 votants/21 présents). LE CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATION NATIONALE ENDURO.

5- Désignation des organisateurs des championnats et critères nationaux 2027

- **Championnats de France Élite - Individuel U19, Senior et para-aviron - Critérium national U17 :** 26-28 mars 2027

1 Candidat : AC ARMAGNAC

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE Á 19 POUR ET 1 ABSTENTIONS L'AC ARMAGNAC (20 votants/21 présents).

- **Championnat de France UNSS/FFSU :** 15-16 mai 2027

1 candidat : CN CREUSOT (sous réserve de finalisation avec UNSS/FFSU)

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE Á 17 POUR ET 3 ABSTENTIONS LE CN CREUSOT (20 votants/21 présents).

- **Championnats de France Espoir – Trophée des clubs U19/U23 :** 5-6 juin 2027

Pas de candidat

- **Championnat national Master et aviron-partagé :** 25-27 juin 2027

2 candidats : CN CREUSOT et CN LIBOURNE

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE Á 14 POUR, 3 CONTRE ET 3 ABSTENTIONS LE CN LIBOURNE (20 votants/21 présents).

- **Championnat de France U17 – Championnat National U15 :** 02-04 juillet 2027

3 candidats : CA VICHY, SR MACON et CN LIBOURNE

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE Á 17 POUR, 1 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS LE CA VICHY (20 votants/21 présents).

- **Championnats nationaux sprint U19, U23, Senior, Master et para-aviron :** 10-11 juillet 2027

Pas de candidat

- **Championnats de France individuel de Sprint de Plage U19 et Senior - Critérium national Sprint de Plage U17, U19, Senior et Master:** 3-5 septembre 2027

Pas de candidature

- **Championnat de France Élite - Trophée des clubs Senior et para-aviron :** 02-03 octobre 2027

2 candidats : SR MACON et AS MANTES

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉSIGNE Á 17 POUR, 1 CONTRE ET 2 ABSTENTION L'AS MANTES (20 votants/21 présents).

• **Championnat de France FFSport Adapté – Dates et lieux à définir avec la FFSA**

L. Ronchard souligne la nécessité d'une vigilance accrue concernant les modalités d'attribution et les enjeux d'équité dans le classement performance des clubs, en raison de la pluralité des dates du championnat. Il insiste sur la nécessité de ne pas décourager les organisateurs d'événements et de prendre en compte les risques d'iniquité liés à certains bassins.

L. Ronchard demande si la fédération est assurée des disponibilités d'hébergement à Vichy sur la période du championnat.

F. Andolfi indique que la fédération s'en est assurée en amont auprès de Vichy Sport.

JP. Bremer revient sur les difficultés liées au choix des bassins et rappelle que les structures organisatrices sont expérimentées. Il met en garde contre toute remise en cause excessive des instances en charge de l'équité notamment à travers la pétition diffusée à la suite des championnats tenus à Mâcon.

L. Ronchard précise ne pas cautionner la pétition, tout en comprenant qu'elle puisse être un moyen d'expression pour certains acteurs.

S. Vieilledent rappelle la nécessité de bien distinguer, sur les sujets de l'équité, les situations déjà maîtrisées par la Fédération, notamment la gestion des effets météorologiques, qui repose aujourd'hui sur un ensemble d'outils et de règles permettant de garantir au mieux l'équité des championnats, et les éventuelles autres situations pouvant affecter le bon déroulement des compétitions.

Si de telles situations devaient être constatées ou avérées, il serait nécessaire de s'assurer que la Fédération complète ses outils afin de répondre au mieux à chacune d'entre elles.

Il évoque également la pétition, qu'il considère comme une forme d'expression, tout en appelant à une vigilance sur les dérives possibles liées aux commentaires dans le cadre de nos règles d'éthique et d'intégrité

N. Guyot relativise l'ampleur de la pétition, tout en condamnant certaines réactions excessives, et insiste sur l'impact négatif que celles-ci peuvent avoir sur les athlètes et les résultats sportifs.

6- Affiliations

- Cercle Nautique de Loctudy (Ligue de Bretagne)

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 18 POUR ET 2 ABSTENTIONS (20 votants/21 présents).

- Aviron Indoor Bugey Sud (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes)

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ (20 votants/21 présents).

- Rame Attitude Valras (Ligue Occitanie)

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 19 POUR ET 1 ABSTENTION (20 votants/21 présents).

7- Autres dossiers en cours

RAS

8- Questions diverses

• Coupe de France

Des ligues italiennes participeront.

D'autres nations ont fait part de leur intérêt pour cette manifestation.

• Aiguebelette

L'organisation de l'assemblée générale fédérale a permis à la ligue de passer une étape concernant les projets d'organisation sur le lac d'Aiguebelette.

Il est acté que le bassin va repartir. Un nouveau projet est initié.

• Comité directeur

30 juin 2026 – en visioconférence – 19h à 21h

28 août 2026 – en visioconférence – 19h à 21h

2 octobre 2026 – en visioconférence – 19h à 21h

21 novembre – en présentiel – 10h à 16h

OU

12 décembre – en présentiel - 10h à 16h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.



Frédéric ANDOLFI
Secrétaire Général
Vice-Président Délégué

Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,

